



Ville de
MONT-TREMBLANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

PRENEZ AVIS qu'à sa séance ordinaire du 14 juin 2021, le conseil d'agglomération a adopté le règlement suivant :

- **Règlement (2021)-A-63-1** modifiant le règlement (2019)-A-63 sur la gestion contractuelle afin principalement de favoriser l'achat québécois et canadien.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement en communiquant avec le Service du greffe au 819 425-8614, poste 2315 ou au greffe@villedemont-tremblant.qc.ca.

L'entrée en vigueur de ce règlement est en date de la présente publication.

Donné à Mont-Tremblant, ce 16 juin 2021.

Lejla Sabic
Greffière adjointe